Commune de Vuillafans

Procès-verbal du conseil municipal du vendredi 26 février 2021

Date de convocation : 22/02/2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres absents excusés : 3
Nombre de membres : 0

Le vendredi 26 février 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents: Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL, Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Alain KIBLER, Olivier THOURIN.

Absents excusés: Jean-Benoît LAMBERT (procuration à Bernard WOZNY, Stéphane MEREL (procuration à Claude CURIE), Benjamin DOLE.

Membre absent:

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux autres délibérations; une délibération pour signer le contrat de prêt de la banque la mieux-disante pour la salle des fêtes, et une délibération pour prendre un géomètre pour délimiter les parcelles de M. DUBOIS aux Grandes Chenevières, frais à la charge de M. DUBOIS. A l'unanimité le conseil accepte.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021.

2°) – Délibération pour autoriser M. le Maire à signer le bon de commande et le devis de l'imprimeur.

M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer le bon de commande de l'Imprimeur Simon d'Ornans, pour la fabrication de 400 Bulletins municipaux de l'année 2020 pour un coût de 696,00 euros HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

3°) – Délibération pour la vente de 400 compteurs d'eau mise au riblon à l'issue de la campagne de renouvellement effectuée par la commune en 2016.

M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de vendre les 400 compteurs d'eau issus de l'opération de renouvellement du parc de compteurs du service de l'eau

potable réalisée en 2017. Cette transaction a été conclue avec l'Entreprise Care Remonay pour un montant de 405,00 euros TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4°) – Délibération pour autoriser le Maire à signer le bon de commande et le devis de la Sté Rambaud Forêt pour l'évacuation de 2 frênes.

M. Le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer le bon de commande d'un montant de 1560,00 euros TTC de l'Entreprise Rambaud Forêt, pour procéder à l'extraction et à l'évacuation de deux frênes situés dans le lit de la Loue au camping du Pré Bailly. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

5°) – Délibération pour adopter le pacte de gouvernance présenté par la Communauté de Communes Loue-Lison

M. le Maire informe le conseil municipal que :

Vu la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et notamment l'art. Pacte de Gouvernance.

Vu le CGCT et notamment l'art. 5211-11-2.

Vu la délibération n° 112/20 du 18 novembre 2020 autorisant le groupe de travail à formaliser le Pacte de Gouvernance.

Vu la proposition de Pacte de Gouvernance adoptée en conseil Communautaire du 21 janvier 2021 par délibération n° 24/11 et ci-annexé.

Après présentation et commente le document, il demande au conseil municipal de voté, le présent « Pacte de Gouvernance ». Le conseil procède au vote, soit : 12 voix pour et 2 abstentions.

6°) – Délibération pour autoriser le Maire à exonérer à titre exceptionnel le droit de places des forains présents à la fête patronale du 1er mai

M. Le Maire demande l'autorisation compte-tenu de la pandémie, d'exonérer à titre exceptionnel de « droit de place » les forains pour la fête patronale du 1^{er} mai. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

7°) – Délibération pour autoriser le Maire à embaucher un nouvel agent d'entretien pour les bâtiments communaux

M. Le Maire précise que suite à la démission de Mme Séverine MARTINENGUI, il demande l'autorisation de procéder à l'embauche d'un nouvel agent en « Contrat à Durée Déterminée » pour effectuer les travaux de ménage dans les locaux communaux. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

8°) - Point sur le dossier de plainte pour impayé de la part de la Sté NOA VAKANTIES pour un montant de 5 999,00 € (locations au camping en juillet et août 2019)

M. Le Maire informe le conseil municipal que M. Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Besançon, nous a adressé un courrier en date 12 février 2021 concernant « L'Avis de Classement » de la plainte, déposée pour filouterie de chambre à louer commis du 6 juillet 2019 au 23 août 2019 au camping municipal de Vuillafans, par la Société Noa-Vakanties basée en Holland. Le montant de la facture impayée s'élève à 5 999,00 euros TTC. Il précise que cet impayé devra faire l'objet d'un abandon de créance dans notre comptabilité au budget communal.

9°) - Présentation du projet d'achat d'habits de travail auprès de Fam'Est Habillage

M. Le Maire informe le conseil que tous les ans la commune fournie des habits de travail aux agents communaux. Cette année, je souhaite travailler avec l'établissement « Fam'Est Habill'age » de Vuillafans, Les Equipements de Protection Individuelle fournis sont : 2 T Shirts, 2 Polos, 2 Pantalons et 1 veste par agent. Après un tour de table, présentation du catalogue et des tarifs, Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

10°) - Délibération pour autoriser M. le Maire à signer les contrats de prêt de la banque la mieux-disante pour la salle des fêtes

M. le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer les contrats de prêt, auprès des organismes bancaires au mieux disant pour la réhabilitation de la salle des fêtes et l'aménagement de l'espace santé au 1^{er} étage de ce bâtiment. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

11°) - Délibération pour autoriser M. le Maire à prendre un géomètre pour délimiter les parcelles de M. DUBOIS aux Grandes Chenevières.

M. le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer le devis du Cabinet Coquard géomètre-Expert, afin d'établir la division parcellaire de la parcelle AE 319 appartenant à la Commune et de la parcelle AE 182 appartenant à M. DUBOIS Daniel, suite à l'opération d'échange de terrains situé aux « Petites Combes ». Cette opération s'élève à 2356,50 euros TTC, il précise que ces travaux seront refacturée à M. Dubois Daniel, compte-tenu des accords de transactions établies par courrier en date du 18 novembre 2020. Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses:

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard